



# Infos DAL 54

Bulletin de l'association « Droit au Logement - Nancy »  
N° 97 - novembre 2020

## Logements insalubres à Nancy

Hôtel des Beaux Arts, rue Victor Prouvé à Nancy...

La dénomination et la localisation pourraient faire rêver !

Mais derrière l'enseigne décrépie, se cachent des logements dangereux et insalubres.

Des chambres de 10 m<sup>2</sup> environ, des planchers défoncés, des sanitaires (communs) immondes, des cafards qui se promènent le long des murs et aux plafonds, une installation électrique hasardeuse, etc...



Pour des loyers situés entre 300 et 500 €, deux familles et trois adultes isolés, tous en situation de grande précarité économique et sociale, habitent cet immeuble, un ancien hôtel reconverti dans la location de logements meublés.

Ne supportant plus cette situation, certains locataires ont alerté France3 et les services de la mairie. Le service communal d'hygiène et de santé publique de la ville est intervenu pour constater l'état de délabrement du bâtiment. La Mairie garantit un relogement à tous les ménages présents...

Le propriétaire, quant à lui, refuse de faire des travaux et renvoie la responsabilité des dégradations sur les occupants. Il suffit pourtant de consulter le site Tripvadsor pour constater que, dès 2010, l'insalubrité de l'immeuble était déjà signalée !

*« Le bailleur est tenu de remettre au locataire un logement décent ne laissant pas apparaître de risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé, exempt de toute infestation de nuisibles et parasites, répondant à un critère de performance énergétique minimale et doté des éléments le rendant conforme à l'usage d'habitation. »*

*Loi 89-462, article 6.*

## *Marche des sans papiers*

### *En passant par la Lorraine...*



450 kilomètres à pied, ça use les souliers des marcheurs sans-papiers. La Marche nationale des sans-papiers progresse à un bon rythme dans l'Est depuis son départ de Strasbourg, le 3 octobre dernier. Les participants doivent rejoindre leurs homologues partis d'autres régions, le 17 octobre à Paris, en vue d'un grand rassemblement. Leur revendication est triple : une régularisation immédiate, la fermeture des centres de rétention administrative et un logement pour tous.

Parmi la cinquantaine de marcheurs partis de la capitale alsacienne, Ali, un Sénégalais de 41 ans, arrivé en France il y a deux ans, ne mâche pas ses mots. « *Les sans-papiers ont été en première ligne au plus fort de la crise sanitaire, juste derrière les soignants. Ces invisibles ont travaillé sur les chantiers, fait du nettoyage industriel, chargé des conteneurs, etc. En retour nous n'avons rien obtenu. Il fallait que nous relevions la tête* ». Afin de faire entendre sa voix, l'homme s'est investi pendant la pandémie dans la création du Collectif des sans-papiers d'Alsace, organisateur de la marche. À partir du squat géré par une association de SDF où il vit, Ali a contribué à monter une campagne de financement participatif et organisé la logistique de ces deux semaines.

Saverne, Phalsbourg, Lunéville, Nancy, Metz... la première moitié du périple a éprouvé les corps, mais pas la détermination. L'approche des villes galvanise les marcheurs. « *C'est la marche des sans-papiers, Strasbourg-Paris à pied* » entonnent-ils à tue-tête. Principalement originaires d'Afrique de l'ouest, les marcheurs résident en Alsace, mais aussi en région parisienne, à Montreuil, en Seine-Saint-Denis.

Tout au long de leur périple, les marcheurs et leur camionnette fournie par le syndicat Solidaires ont été dans l'ensemble plutôt bien accueillis. Ils ont pu se ressourcer les soirs, tantôt dans un couvent, tantôt dans une ancienne caserne de pompiers ou encore chez l'habitant, comme à Lunéville, grâce à la mobilisation d'un collectif citoyen.

La débrouille reste le maître-mot. Le groupe a par exemple dû se diviser en deux pour pouvoir rallier Nancy, faute de lieu capable de tous les accueillir. Une partie a dormi à Leyr. Cette commune de Meurthe-et-Moselle de 900 âmes est très importante aux yeux des associations de soutien aux migrants. C'est en effet ici qu'a été inaugurée, il y a deux ans, une stèle à la mémoire des 30.000 Africains morts pour la France et de leurs descendants morts sur les routes migratoires.

À l'instar de Leyr, les organisateurs ont émaillé le parcours de symboles. À Metz, les marcheurs ont fait halte devant le centre de rétention administrative, où des sans-papiers se retrouvent en attendant de savoir s'ils vont être expulsés ou libérés. Le parcours a également fait halte à Verdun où plus de 50.000 soldats nés dans les anciennes colonies françaises ont combattu.

Nancy a été le théâtre d'un rassemblement festif, en face de la gare. « *L'idée c'est d'être visible* », résume Johan Chanal, administrateur de l'association locale Un Toit pour les migrants, proche du Réseau éducation sans frontières. « *Nous avons eu beaucoup de répondant lorsque nous avons cherché des solutions d'hébergement pour les marcheurs via notre réseau. Il y a une solidarité réelle, quotidienne qui se déploie à l'échelle des territoires. Cette mobilisation est rassurante, à l'heure où dominant la peur de l'étranger, la crainte de l'islamisation, une forme de repli sur soi* », illustre le militant associatif.

Parmi les marcheurs de l'Est, une autre militante, Malika Selmoun, a déjà accompagné les sans-papiers partis le 19 septembre de Marseille sur une partie de leur trajet. « *La marche marque le prolongement de deux événements : la marche des solidarités avec les sans-papiers du 30 mai à Paris et la manifestation contre le racisme le 20 juin. Notre action est vitale, d'ailleurs les sourires des personnes parlent d'eux-mêmes. La marche leur permet de rester debout, de retrouver une partie de leur dignité* », rappelle-t-elle. Elle a en tête un précédent, La Marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983 dite « Marche des beurs », après laquelle des manifestants avaient obtenu la promesse d'une carte de séjour.

*Philippe Bohlinger, correspondant à Nancy de l'hebdomadaire « La réforme ».*

En Meurthe et Moselle

## *Un logement sur sept est une passoire thermique*

**C'est ce qui ressort des diagnostics de performance énergétique réalisés en Meurthe-et-Moselle. Des milliers de logements sont classés F ou G. La proportion passe à un sur cinq pour les maisons. Pour leurs occupants, c'est la galère.**

« 450 euros de rappel d'électricité pour un hiver, avec des grille-pain en guise de radiateurs. Je préfère le poêle à pétrole malheureusement. » « Je ne chauffe qu'une pièce et même comme ça, je paye une blinde en électricité. » « Je suis obligée de mettre le thermostat à 22,5° pour pouvoir avoir 18° dans les chambres : un vrai gouffre. » Ces témoignages, ce sont de Steph, Thibault et Wendy.

Ils rejoignent celui de Martine : « J'ai payé 600 euros d'électricité pour le dernier hiver, pas très froid. Avec 19 degrés dans l'appartement. J'ai 67 ans et une petite retraite. C'est se chauffer ou se priver de manger. »

De son côté Marie se souvient : « Dans mon ancien appartement, je payais 120 euros par mois pour 35 m<sup>2</sup> et je n'avais jamais plus de 17°. Pas de secret : il aurait fallu changer les fenêtres ! »



On l'a compris : pour des milliers de locataires ou de propriétaires, le chauffage est une galère. Si septembre a été clément (trop au regard du réchauffement climatique ?), l'hiver qui se profile est souvent synonyme de factures salées ou de vie quotidienne dans un frigo.

En France, on estime, selon une étude du ministère de la transition écologique, à 4,8 millions le nombre de logements qui sont des passoires thermiques, c'est-à-dire classé F ou G au diagnostic de performance énergétique. Ces DPE, instaurés en 2006, doivent être établis lors de la vente de tout logement, de la mise en location ou de la construction.

Qu'en est-il en Meurthe-et-Moselle ? L'analyse de ces DPE collectés par l'ADEME, donne une orientation. Sur environ 96 500 diagnostics, on recenserait environ 10 % de diagnostic F et 4 % de diagnostic G. Autrement dit : un logement sur sept serait une vraie passoire thermique.

Ces données montrent en tout cas que des milliers de foyers sont confrontés à des problèmes énergétiques en Meurthe-et-Moselle. D'autant que dans le département, 23 % des DPE se sont aussi conclus par un classement E, c'est-à-dire avec un résultat plutôt médiocre.

Sans véritable surprise, on trouve davantage de passoires énergétiques (F et G) parmi les maisons (20 %) que les appartements (12,8 %). C'est ainsi que chaque hiver constitue pour ces foyers une épreuve financière et... physique.

Elle dit gagner « à peine plus de 900 € par mois ». Alors Suzanne, 72 ans, l'avoue : le chauffage c'est une « charge lourde », même si son logement n'est pas aux quatre vents. Si cette septuagénaire de Nancy n'aime pas s'étendre sur ses « petits malheurs » comme elle le dit, elle est au rang de ces foyers qui ont du mal à faire face à leurs dépenses énergétiques. La DREAL Grand Est (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a ainsi lancé en 2019 un Observatoire régional de la précarité énergétique pour mieux appréhender le phénomène.

La Région Grand Est est la première concernée avec près d'un ménage sur quatre en situation de vulnérabilité énergétique. Les raisons tiennent autant aux conditions météo qu'à un logement passoire et une facture trop salée pour les revenus des ménages. Alors quel est le profil de ces foyers ? Sur la métropole du Grand Nancy, on compte selon l'Observatoire 20,6 % de ménages (soit 22.400) exposés aux risques de précarité énergétique liés au logement. Ce sont aux deux tiers des personnes seules, une sur trois a plus de 60 ans, quatre sur dix sont des femmes seules. Un ménage sur deux a un revenu inférieur au seuil de pauvreté.

Selon un article paru dans l'Est Républicain du 28.09.2020.

CR-PDALHPD

## ***Le DAL évité !!!***

Le comité responsable du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de Meurthe et Moselle s'est réuni le 23 septembre 2020.

A l'ordre du jour, les bilans 2019 des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le rapport d'activité 2019 de la commission départementale de médiation qui se prononce sur les demandes DALO (droit au logement opposable).

La réunion s'est tenue en l'absence du DAL54, qui, bien que membre régulier de cette instance, n'a pas été destinataire de l'invitation !

Espérons que cet « oubli » ne se reproduira pas !

~~~~~

***Tribunal administratif***

## ***Le DAL bâillonné !!!***

Le 20 octobre 2020, le tribunal administratif de Nancy examinait le recours d'un ménage contre une décision de la commission départementale de médiation qui refuse de reconnaître son relogement prioritaire et urgent.

Après un exposé succinct de l'affaire, le Président du Tribunal administratif a refusé d'entendre le porte-parole du DAL54 qui accompagne ce ménage dans ses démarches pour la reconnaissance de son droit à un logement décent et indépendant !

Nous reviendrons sans doute plus longuement sur cette situation dans un prochain bulletin.



**Droit au Logement – DAL54**

17 rue Drouin, 54000 Nancy

03.83.30.31.32

[association-droit-au-logement@orange.fr](mailto:association-droit-au-logement@orange.fr)

Permanences :

- Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois, de 14 h à 17 h, au 17 rue Drouin à Nancy,
- Les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudis du mois, de 14 h à 17 h, à l'Espace Coppens, allée de Marken à Vandoeuvre.